

# Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale

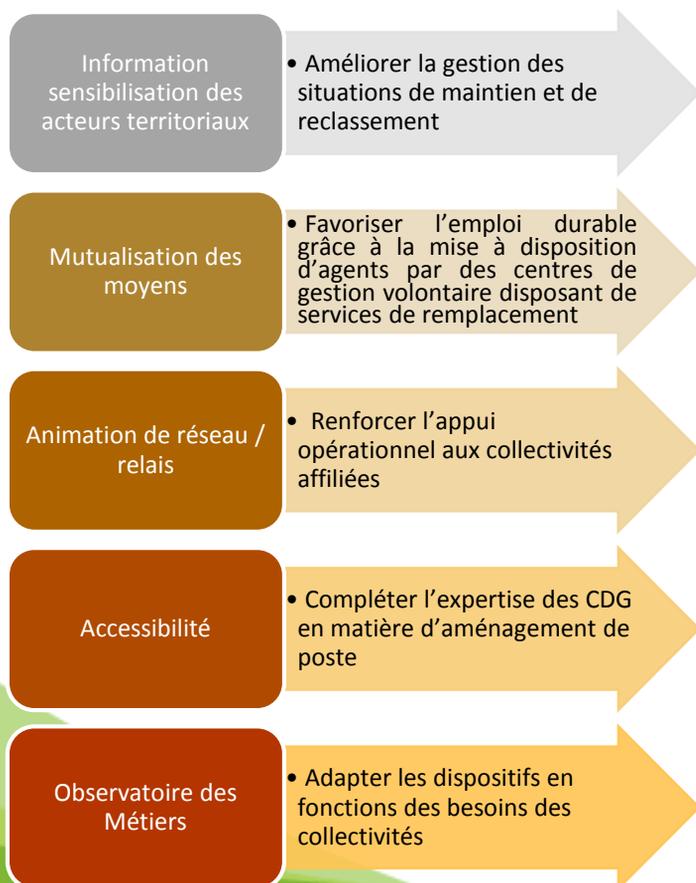
Le centre de gestion (CDG) est une plateforme permettant à la fonction publique territoriale de mobiliser les aides du FIPHFP

## Organisation des centres de gestion

Il existe 75 CDG de la fonction publique territoriale (couvrant 80% des départements français), ils ont conventionné avec le FIPHFP dans le cadre d'un partenariat national sur une durée de 3 ans.

## Rôle et missions des CDG

Les CDG ont vocation à soutenir les petites collectivités territoriales en remplissant « une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées, pour l'ensemble des collectivités et établissements publics, des agents territoriaux ». Les actions développées dans le cadre du partenariat portent sur :



## Enjeux/bilan de la mise en place des CDG

**« Faire connaître les possibilités d'accompagnement et de financement du FIPHFP et renforcer l'action des centres de gestion dans la politique de santé au travail des petites collectivités »**

**« Le bilan est très satisfaisant : les deux principaux enjeux sont relevés ! Les petites collectivités commencent à mieux connaître les financements et à mobiliser ces aides via la plateforme du FIPHFP »**

P. Nicolle, Directeur Adjoint du FIPHFP

Les CDG jouent un rôle de relais auprès des petites collectivités notamment pour la présentation et l'utilisation des aides du FIPHFP :

**« De nombreux employeurs du département mobilisent la plateforme des aides lorsqu'un CDG fait du bon travail »**

### Autres aspects positifs :

1. Le décloisonnement des approches et la coordination des processus administratifs grâce à la constitution d'équipes pluridisciplinaires (médecins de prévention, spécialistes du travail, juristes, assistants sociaux...) et à la mobilisation d'experts comme les ergonomes ou les psychologues du travail
2. **« Le développement d'une expertise Accessibilité au sein des CDG »** permet aux petites et moyennes collectivités d'avoir un appui sur les problématiques d'accessibilité. Des actions de formation sont prévues pour **« aider les collectivités dans la mise en place des procédures, rappeler la réglementation, finaliser les dossiers de consultation, accompagner les démarches de terrain au niveau des territoires et assister les collectivités dans la conception et la réalisation des travaux »**

Dominique Savary, Directeur CDG 40